

K É N O

CAMP DE VACANCES

Travail auprès de clientèles vulnérables

Clause d'attestation sur l'honneur

Le membre du personnel reconnaît que celui-ci/celle-ci sera en contact avec des enfants ou personnes vulnérables. Conséquemment, le membre du personnel déclare n'avoir jamais été déclaré coupable d'une infraction d'ordre pénale ou professionnelle qui l'empêcherait d'œuvrer auprès de clientèles vulnérables.

De plus, le membre du personnel déclare avoir informé Kéno de toute activité personnelle présente ou passée qui pourrait être jugée incompatible avec ses responsabilités face aux enfants ou des personnes vulnérables.

Le membre du personnel atteste que les renseignements fournis sont complets et véridiques et qu'une fausse déclaration peut entraîner le rejet de sa candidature ou la fin de son lien d'emploi.

Signature de l'employé.e : _____ Date : _____

Signature du parent/tuteur.trice: _____ Date : _____

Départ du site

J'autorise mon enfant à quitter le site du camp par l'entremise d'un transport organisé par le Camp de vacances Kéno ou par l'intermédiaire d'un adulte responsable.

OUI

NON

Signature du parent/tuteur.trice: _____ Date : _____